



Étude sur la rémunération et les incitatifs offerts dans le secteur des assurances - Assurance de dommages

Juin 2022

Madame,
Monsieur,

Votre entreprise est sollicitée pour participer à l'*Étude sur la rémunération et les incitatifs offerts dans le secteur des assurances – assurance de dommages* que l'Institut de la statistique du Québec (Statistique Québec) mène pour le compte de l'Autorité des marchés financiers (AMF). L'objectif de cette étude est de faire un portrait d'ensemble des programmes de rémunération, des cibles et critères de gestion de la performance ainsi que des autres avantages non pécuniaires consentis aux représentants.

Vous pouvez, en toute confiance, fournir vos renseignements : la Loi sur l'Institut de la statistique du Québec vous garantit qu'ils seront gardés **confidentiels** et ne serviront qu'à des fins statistiques.

Compte tenu de l'importance des résultats de l'étude, votre participation est **obligatoire**, et ce, conformément à la Loi sur l'Institut de la statistique du Québec (RLRQ, chapitre I-13.011)*.

Pour participer, vous devez remplir le questionnaire Web, **dès que possible**, en suivant les instructions mentionnées dans le courriel que vous avez reçu. Nous communiquerons avec les participants qui n'auront pas soumis leur questionnaire Web afin d'obtenir leurs réponses par téléphone.

Si vous souhaitez en savoir plus sur cette étude ou obtenir de l'aide, vous pouvez communiquer avec Statistique Québec, dont les coordonnées apparaissent au bas de cette lettre. Vous trouverez également d'autres renseignements sur notre site Web (statistique.quebec.ca) sous l'onglet « Enquêtes ».

Je vous remercie de votre collaboration. Vous contribuez ainsi à la production d'informations statistiques québécoises de qualité.

Le statisticien en chef,

Simon Bergeron

* Cette loi prévoit que toute personne est tenue de répondre à une demande de renseignements à caractère obligatoire et de transmettre les renseignements dans le délai et selon la forme prescrits.